
Lettre des patriotes de Villeneuve-du-Gard (Gard), faisant l'éloge du représentant Borie, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des patriotes de Villeneuve-du-Gard (Gard), faisant l'éloge du représentant Borie, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13406_t1_0014_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

20

Les administrateurs du directoire du district d'Autun (1) félicitent la Convention sur ses travaux de la mémorable séance du 18 floréal. « Il étoit temps, disent-ils, que l'existence de » l'Être Suprême, ce premier besoin du cœur » du juste, fût solennellement reconnue, et » que la pratique des vertus remplaçât les inventions superstitieuses ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Autun, 26 flor. II] (3).

« Représentans,

Elle est digne de la nation française, l'auguste et mémorable séance du 18 de ce mois, dans laquelle vous avez confondu l'odieuse faction de l'athéisme, arraché des mains du fanatisme expirant ce reste impur de poignard qu'il retenait encore, et proclamé la sublime morale de la nature et de la liberté.

Il étoit temps que la déclaration des droits de l'homme fut suivie de la promulgation de ses devoirs, que l'existence de l'Être Suprême, ce premier besoin du cœur du juste, fut solennellement reconnue, et que la pratique des vertus réelles, seul culte qui honore la divinité, remplaçât les inventions superstitieuses d'un sacerdoce ambitieux, et les stériles spéculations d'une raison sans guide, sans principe et sans terme.

Agrérez l'hommage de notre reconnaissance et nos félicitations sincères. Continuez de bien mériter du génie humain, de terrasser toutes les factions, d'éclairer l'univers, et d'assurer ainsi le bonheur du peuple français.

Vivent la République et la Montagne ».

CAUCHY, BAUZOLE, NURANDON, MOLEUR, SAUVAGEOT, FEY (*agent. nat.*).

21

Le sans-culotte Perret, sergent-écrivain au 1^{er} bataillon de la Meurthe, envoie 25 liv., qui sont le 6^e trimestre de la contribution volontaire de 100 liv. par an, qu'il s'est imposée pour le temps que la guerre durera.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[s.l., 26 flor. II] (5).

« Citoyen président,

Les 25 liv. cy-incluses font le 6^e trimestre de la contribution volontaire de 100 liv. par an que je me suis imposée pendant tout le temps que durera la guerre.

Puisse cette faible somme aider à détruire les vils satellites des despotes coalisés contre la Ré-

(1) Côte-d'Or.

(2) P.V., XXXVIII, 125. Bⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1342.

(3) C 306, pl. 1143, p. 25.

(4) P.V., XXXVIII, 126 et 192. Bⁿ, 9 prair. (suppl^t).

(5) C 304, pl. 1134, p. 18.

publique, en accélérant le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Vive la République une et indivisible ! Vive la Montagne ! Vive la liberté, l'égalité et la fraternité ! »

PERRET.

22

Le Comité de surveillance du district de Thouars annonce à la Convention nationale qu'il fait passer pour troisième envoi, dans le magasin général des dépouilles des églises, 114 marcs 4 onces 7 gros tant en or qu'en argent, fruit de ses recherches et de son exacte surveillance.

Il a joint à cet envoi 2 croix en or du sois-disant St-Louis, 2 bracelets et une boucle d'oreille en argent, montée en pierre fausses.

Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des revenus (1).

23

La Société populaire de Ville-Neuve-du-Gard écrit à la Convention nationale qu'elle met au rang des bienfaits du gouvernement révolutionnaire, la commission confiée au représentant Borie, envoyé dans le département du Gard. « Les anciens préjugés extirpés, les lois ponctuellement exécutées, les administrateurs ré-générés, ... et tels sont, dit-elle, les fruits » précieux du séjour qu'il a fait parmi nous ». Elle demande que la Convention le laisse encore quelque temps dans ce département. « L'intérêt l'exige, dit-elle, et sa présence devient » plus nécessaire dans les circonstances présentes ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au Comité de salut public (2).

[Villeneuve-du-Gard, s.d.] (3).

« Représentans,

Les patriotes du département du Gard mettent au rang des bienfaits que le gouvernement révolutionnaire leur a procurés la commission confiée au représentant Borie dans cette contrée. Les anciens préjugés extirpés, vos dernières lois ponctuellement exécutées, les fédéralistes poursuivis ou punis, les administrations régénérées, les Sociétés populaires épurées, la terreur inspirée aux malveillans par son inflexibilité, ses soins prévoyants sur les subsistances et les divers besoins de l'armée, sont les fruits précieux du séjour qu'il a fait parmi nous et qui lui ont acquis des droits à la reconnaissance du département. Notre vœu le plus ardent étoit qu'il pût librement continuer le bien qu'il avait commencé de faire, lorsque nous nous sommes vus menacés de perdre cette douce espérance.

(1) P.V., XXXVIII, 126. Bⁿ, 9 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1342; J. Fr., n° 610.

(2) P.V., XXXVIII, 126. Bⁿ, 10 prair.; M.U., XL, 186; J. Univ., n° 1649.

(3) DIII 304, doss. Borie.

Le désir des ennemis de la révolution pourrait-il donc être accompli? Pourrions-nous voir l'éloignement de celui dont la présence devient plus nécessaire dans les circonstances présentes?

Nous vous en conjurons, Représentans, laissez-le encore quelque temps dans le département. L'intérêt public, la marche du gouvernement dont l'organisation lui a été déléguée sollicitent, exigent le succès de notre demande, nous osons l'espérer, d'après les puissants motifs qui lui servent d'appui ».

IMBERT (*présid.*), BERTET, MALINS, BALINET.

24

La Société populaire de Vichy, district de Cusset, département de l'Allier, présente à la Convention nationale les sentimens de respect, d'admiration et de reconnaissance que lui inspirent ses glorieux travaux, et rend un témoignage éclatant en faveur du représentant du peuple Vernerey, qui a mérité, par sa conduite, l'estime et la confiance de tous les républicains.

Insertion au bulletin, et renvoyé au Comité de salut public (1).

25

Le président du district de Vic, département des Hautes-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infâme conspiration, l'invite à rester à son poste, et lui annonce que 24 communes de ce district se sont dépouillées des vases de vermeil et d'argent consacrés au ci-devant culte catholique.

Insertion au bulletin (2).

[Vic, 12 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Vingt quatre communes de ce district, régénérées dans ce moment, se sont dépouillées des vases de vermeil ou d'argent, consacrés autrefois au cy-devant culte catholique. Le tout va être transmis aujourd'hui, conformément à l'arrêté du représentant du peuple, Monestier (du Puy-de-Dôme) du 26 germinal dernier, au payeur général de ce département, chargé de le faire parvenir immédiatement à la Trésorerie nationale. Tant de conspirateurs, punis et renaissans de toutes parts, le fanatisme expirant, feront place aujourd'hui à la justice, à la probité et à la lumière, qui du haut de la Montagne, ont pénétré, comme l'éclair, jusque dans nos contrées. Que n'avait point fait, contre le peuple, tant de monstres mitrés, qu'il renfermait dans son sein, et que la philosophie d'accord avec la justice, ont proscrit loin de nous! Ils dévoraient la portion la plus pure de la substance du peuple, ils propageaient la mendicité, presque toujours le mobile des séditions; et vous, Législateurs, vous avez mis tout en œuvre pour la faire disparaître!

(1) P.V., XXXVIII, 126. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXVIII, 127. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^t).

(3) C 304, pl. 1134, p. 17.

L'administration du district de Vic en s'occupant avec constance du bien public, demeurera fermement unie de cœur, d'esprit et d'énergie à la Convention nationale et au Comité de salut public; et ne verra jamais dans leurs ennemis que ceux de la patrie: que la Convention reste donc ferme à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait achevé le bonheur du peuple français qui l'a si justement environnée de sa confiance sans bornes. S. et F. ».

SICARD.

26

La Société populaire de Vouziers, département des Ardennes, donne avis que, le 19 floréal, est parti de son sein un cavalier jacobin armé et équipé à ses frais, pour rejoindre le 11^e régiment de chasseurs à cheval.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vouziers, 29 flor. II] (2).

« Législateurs montagnards,

La Société vient de faire partir le 19 de ce mois, pour rejoindre le 11^e régiment de chasseurs à cheval, un cavalier jacobin qu'elle a armé et équipé à ses frais pour le salut de la patrie, pour la défense des droits sacrés et imprescriptibles de l'homme; il vole au combat, nous a dit ce nouveau mais intrépide guerrier, sachez que voler à l'ennemi c'est voler à la victoire; j'en accepte l'augure, lui répondit le président, viens recevoir l'accolade fraternelle. Elle lui fut donnée aux cris mille fois répétés de: Vive la Convention, vive la République! »

LESPAGNOL (*présid.*).

27

La Société populaire de Vaucouleurs, département de la Meuse, adresse à la Convention nationale les tableaux de Marat et Lepelletier, ouvrages sortis de la plume du jeune artiste Palme fils, domicilié à Toul, et dont il fait hommage à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité d'instruction publique (3).

[Vaucouleurs, s.d.] (4).

« Les vertus morales à pratiquer sont à l'ordre du jour dans une République bien organisée, elles en sont le plus solide fondement! Pénétrés de nos grands et immortels principes, notre principale occupation est de les développer dans l'âme de nos concitoyens, de les leur faire aimer, de les leur faire pratiquer; nous ne nous bornons pas là, nous recherchons les talents en tous genres; nous les encourageons en les présentant à l'admiration publique! C'est dans cette

(1) P.V., XXXVIII, 127. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^t); M.U., XL, 119.

(2) C 306, pl. 1156, p. 6.

(3) P.V., XXXVIII, 127. Bⁱⁿ, 8 prair. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1342.

(4) F^{er} 1010^c, pl. 2, p. 3269.